

ANALYSE DE L'ENCART « Découvre ta ville » - SUPPLÉMENT À L'ARTICLE « ALLONS Z'ENFANTS » du 30 juin 2013

Rappelons que le dimanche 9 juin, *Le Bien public* publiait en encart, à l'attention des enfants d'Auxonne, un quatre pages illustré intitulé « Découvre ta ville ». L'ambition déclarée de permettre aux enfants de découvrir la ville d'Auxonne est louable à plus d'un titre.

Nous nous sommes cependant interrogé sur le statut et le contenu de ce document hybride portant les logos conjoints du *Bien public* et de la Ville d'Auxonne. Il ne porte, en effet, aucune mention de date, de rédacteur ou d'auteur(s), et la mention « PROMOTION » figurant en marge du document est quelque peu énigmatique. Qui ou quoi ce document intemporel vise-t-il donc à promouvoir ? Par qui le coût financier de cette réalisation a-t-il été supporté, par le journal *Le Bien Public*, par la ville d'Auxonne, par les financeurs de l'encadré publicitaire qu'il comporte en page 4 ou par les trois à la fois ?

Nous avons recherché aussi les sources d'inspiration possibles d'un tel type de document. Infructueuses dans le cadre de notre département, nos recherches élargies nous ont amené à découvrir l'existence de nombreux documents très analogues dans le département de la Moselle. Nous avons pu accéder librement à leur contenu sur divers sites. Nous en communiquons deux parmi d'autres à l'intention de nos lecteurs :

http://www.rosselange.fr/dynamic/documents/Decouvre_Rosselange2012.pdf

http://www.ville-fameck.fr/newsite/guides/livret_decouvre_ta_ville.pdf

Le premier de ces documents, concernant la commune de **ROSSELANGE (Moselle)** est clairement identifié comme étant un supplément du *Républicain lorrain* par cette mention : « Supplément du Journal du Mardi 11 septembre 2012 - www.republicain-lorrain.fr »

Il est rédigé par le maire de Rosselange, Vincent Matelic, ou sous sa responsabilité comme l'indique cette phrase du texte d'introduction de la première page : « Le conseil municipal et moi-même travaillons au bien-être de tous ».

Nous en avons extrait ces quelques passages relatifs au maire

« Qui dirige une commune ? »

Le Maire est la personne qui dirige ta commune : il est le représentant officiel de tous les habitants. Il est chargé de faire appliquer les lois de l'Etat français dans sa commune. Il est également responsable de toutes les décisions prises par le Conseil Municipal pour améliorer ta vie quotidienne.

Comment le Maire est-il élu ?

Les élections du Maire et du Conseil Municipal ont lieu tous les 6 ans. Les habitants de la commune votent alors pour les candidats qu'ils préfèrent : les candidats qui obtiennent le plus de voix sont élus. Ces conseillers élus votent à leur tour pour élire le Maire et ses adjoints.

Comment dirige-t-il sa commune ?

Le Maire a beaucoup de responsabilités, il est donc aidé par ses adjoints et les autres conseillers municipaux. Tous se réunissent régulièrement pour réfléchir aux projets d'aménagement et les *[sic]* travaux nécessaires pour améliorer le quotidien des habitants. Les propositions sont alors discutées et votées au cours de ces réunions.

De plus, la Mairie emploie également un nombre plus ou moins important d'employés qui ont chacun leur compétence dans un domaine : administratif, technique, sportif, culturel, social... »

Le second de ces documents, concernant la commune de **FAMECK (Moselle)**, porte en dernière page la mention : « Crédit photos : Service communication-Ville de Fameck et collections Michel Printz et André Philippe. Conception et impression : Service des Ventes-Le Républicain lorrain : Tél 03 87 34 16 12. Ne pas jeter sur la voie publique. Décembre 2012». C'est clair, le document a été conçu et imprimé par *Le Républicain lorrain*

Nous en avons extrait ces quelques passages relatifs au maire et à la mairie :

« Monsieur le Maire représente ta ville. Il la dirige au quotidien avec le Conseil Municipal

Comment est élu le Maire ?

Les habitants de la commune votent tous les 6 ans : les candidats qui obtiennent le plus de voix sont élus. Ces conseillers élus votent à leur tour pour désigner le Maire et ses adjoints. Ils forment ainsi le Conseil Municipal.

Comment le Maire dirige-t-il ta commune ?

Le Maire a beaucoup de responsabilités, il est donc aidé par ses adjoints et les autres conseillers municipaux. Tous se réunissent régulièrement pour réfléchir aux projets d'aménagement et aux travaux nécessaires pour améliorer le quotidien des habitants. Les propositions sont alors discutées et votées au cours de ces réunions.

La Mairie emploie également un nombre plus ou moins important d'employés. Ils ont chacun leurs compétences dans un domaine : administratif, technique, sportif, culturel, social... »

« Ta mairie sert avant tout d'intermédiaire entre le citoyen et l'état :

- **Ta mairie** renseigne les habitants et leur fournit différents documents administratifs, comme les cartes d'identité, les passeports...

- **Ta mairie** fait fonctionner les écoles publiques : elle peut organiser les cantines, s'occuper des enfants avant et après l'école dans les garderies, et pendant les vacances dans les centres de loisirs.

- **Ta mairie** intervient au niveau de la sécurité de la population grâce à la police municipale.

- **Ta mairie** assure l'entretien de nombreux équipements publics pour que les habitants puissent faire du sport, se cultiver, s'amuser...

- **Ta mairie** apporte son aide dans l'organisation de différents événements tout au long de l'année (fête municipale, fête du 14 juillet...).

Et bien d'autres choses encore... »

Une rapide comparaison des documents mosellans avec le document « auxonnais » se montre très éclairante tant dans le graphisme (la loupe et le panneau sur le département, les « gamins » et « gaminés » !) que dans le style et les termes employés. Les thèmes abordés dans les diverses rubriques sont les mêmes, ces thèmes se succèdent en gros dans le même ordre. Des membres entiers de phrases, voire des phrases entières peuvent être retrouvés à l'identique d'un document à l'autre.

Il n'y a là rien de bien étonnant ni de bien scandaleux et, parenthèse pour les initiés, nous considérons quant à nous comme oiseuse certaine polémique édilitaire de début 2011 à propos de formulation de vœux « plagiée » (Cf. PV du CM du 14/02/11 et *Inf'Auxonne* N° 32 p. 4). La tradition de l'imprimerie fut de tout temps remplie de ces documents stéréotypés déclinés localement presque à l'infini. Sur ce mode fleurissaient autrefois les almanachs, et fleurissent aujourd'hui les feuilles municipales... et les ronds points fleuris !

Notons aussi pour information que *Le Bien public* et *Le Républicain lorrain* font partie du même groupe de presse financé par le *Crédit mutuel*, ce qui permet d'expliquer certaines convergences de style dans les brochures « Découvre ta ville ». Style que nous désapprouvons par ailleurs dans certains de ses aspects *cool* ou racoleurs et dont nous laissons aux rédacteurs l'entière responsabilité.

Entre les versions mosellanes et « auxonnaise » deux différences subsistent cependant, et la deuxième, au moins, est vraiment de taille :

Si les versions lorraines sont clairement identifiées et situées (auteur, conception, date) la version « auxonnaise » baigne dans un flou artistique et semble en comparaison comme « tombée du ciel ».

Plus préoccupant, le verbe élire (ainsi que ses dérivés : élu, électeur, élection, électoral), bien présent dans les deux versions lorraines est désespérément absents de la version « auxonnaise ». L'enfant auxonnais curieux, futur électeur, devra donc trouver tout seul ce que sont des élus et par quel prodige le maire d'Auxonne, ses huit adjoints et ses conseillers se sont retrouvés à « diriger la commune ». Mais après tout, ils sont peut être, comme l'encart, « tombés du ciel ». Belle leçon d'instruction civique !

C. S. Rédacteur de **Chantecler**,
Auxonne, le 30 juin 2013